

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 décembre 2023
Délibération n°7

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le quinze décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : SEMIOND Philippe à MOUTIER Gérard - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline

Monsieur Bernard BARONNAT a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES (M 43) :
DECISION MODIFICATIVE N°5**

Madame le maire présente au conseil la décision modificative n°5 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques, portant sur les mouvements comptables suivants :

En fonctionnement et investissement :

Mouvements de crédits nécessaires à l'ajustement de la dotation aux amortissements 2023, et à l'abondement des chapitres 011 et 012.

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6064 : Fournitures administratives	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6066 : Carburants	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Sous-traitance générale	0,00 €	625,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 125,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	12 944,09 €	339 037,32 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	277,86 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	339 037,32 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	12 944,09 €	339 037,32 €	0,00 €	339 315,18 €
R-7061 : Transport de voyageur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 903,05 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 903,05 €
Total FONCTIONNEMENT	12 944,09 €	364 162,32 €	0,00 €	351 218,23 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 005-200064657-20231221-DCM211223_7-BF

INVESTISSEMENT				
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	1 598,35 €	0,00 €	0,00 €
D-13912 : Régions	1 320,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13913 : Départements	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28158 : Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	0,00 €	23 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28182 : Matériel de transport	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2823 : Amort. constructions (affectation)	0,00 €	314 437,32 €	0,00 €	0,00 €
R-28128 : Autres terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195,00 €
R-28151 : Installations complexes spécialisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	431,74 €
R-28154 : Matériel industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 400,00 €
R-28155 : Outillage industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84,00 €
R-28182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	13 459,83 €	315 442,32 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	1 320,49 €	340 635,67 €	13 459,83 €	339 553,06 €
D-2154-2303 : Acquisition de matériel roulant	13 221,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 221,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	14 542,44 €	340 635,67 €	13 459,83 €	339 553,06 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

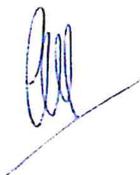
Vu l'article D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

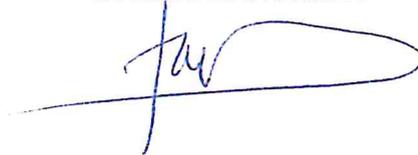
- **Accepte** la décision modificative n°5 sur le budget annexe de la régie des remontées mécaniques ;
- **Autorise** madame le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



Le secrétaire de séance
Bernard BARONNAT



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales